



# Votre dossier Caf Notification de dette

N° DOSSIER :

921

Références :

NMF

NOUS CONTACTER :

Nous téléphoner :

**3230** Service gratuit  
+ prix appel

Nous écrire :

Caf des Hauts-de-Seine  
70-88 Rue Paul Lescop  
92023 NANTERRE CEDEX  
Tous nos contacts sur [caf.fr](http://caf.fr)

Dossier suivi par :

Le 04/2024

Madame,

Suite à un contrôle de ressources pour l'année 2022 concernant votre conjoint, nous avons rectifié le montant de vos ressources trimestrielles conformément aux revenus déclarés aux impôts.

Nous avons donc étudié vos droits. Ils changent à partir du 01.10.2022 jusqu'au 30.04.2023.

Il apparaît après calcul que pour LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA), pour LA PRIME D'ACTIVITE (PPA), pour L'AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT (APL), vous avez reçu 6 620,02 € alors que vous aviez droit à 4 698,52 €.

VOUS NOUS DEVEZ 1 921,50 €.

Pour vous permettre de rembourser cette somme, nous retiendrons 248,45 € sur vos allocations à partir de MAI 2024.

Pour plus d'information, voir au dos.

E GOUAULT, directeur.

Votre nouveau quotient familial : 553,00 €

## VOS DROITS

### • A partir de AVR. 2024

RSA	PPA	Retenue	Total
636,13	424,05		<b>1060,18€</b>

### J'adopte les bons réflexes

Je veille à toujours avoir mon compte [caf.fr](http://caf.fr) à jour. Les contrôles réalisés par ma Caf auprès des organismes (les Impôts, Pôle emploi, etc...) ou de mon employeur servent à vérifier ma situation mais ne remplacent pas ma déclaration.

En cas de désaccord, vous disposez de deux mois pour contester cette décision.

Pour plus d'informations sur les voies de recours : consultez [caf.fr](http://caf.fr), rubrique «Mon Compte».

## Comment rembourser votre dette ?

---

Vous pouvez rembourser votre dette dans un délai de 20 jours après avoir reçu cette notification.

Vous percevez des prestations d'un montant de 1 380,75 €. La somme de 248,45 € sera retenue chaque mois jusqu'à ce qu'elle soit soldée.

Cette retenue est calculée selon vos capacités de remboursement en tenant compte de :

- votre situation familiale et professionnelle,
- vos ressources,
- vos charges de logement et,
- le montant de vos prestations.

Quand un changement intervient dans votre situation, nous recalculons automatiquement le montant de la retenue.

Pour rembourser plus rapidement votre dette : rendez-vous sur le [caf.fr/Mes dettes](http://caf.fr/Mes%20dettes).

Si la somme retenue sur vos prestations n'est pas adaptée à votre situation : contactez votre Caf afin de mettre en place un échéancier d'une durée maximale de 12 mois.

**DETAIL DE LA DETTE A REMBOURSER**

Période concernée	Prestation concernée	Montant de droit calculé avant la mise à jour de votre dossier	Montant de droit calculé après la mise à jour de votre dossier	Total
10/2022 à 03/2023	Prime d'activité	1 223,64 €	2 740,74 €	+ 1 517,10 €
10/2022 à 03/2023	Revenu de solidarité active	3 381,60 €	0,00 €	- 3 381,60 €
01/2023 à 04/2023	Aide personnalisée au logement	1 242,52 €	1 185,52 €	- 57,00 €
<b>Total à rembourser</b>				<b>1 921,50 €</b>



## DEMARCHES - MODE D'EMPLOI

**Vous avez un droit de rectification : vous pouvez modifier les éléments qui ont servi au recalcul de vos prestations si vous constatez que les informations prises en compte sont incorrectes ou incomplètes.**

**VOUS PENSEZ VOUS ETRE TROMPE(E)**

Quelle prestation ?	Quand ?	Comment faire ?	Auprès de qui ?
Toutes les prestations	Vous avez 20 jours après avoir reçu cette notification	Sur caf.fr, rubrique Mon Compte, en renvoyant le formulaire joint complété et signé ou par courrier libre	Votre Caf <input checked="" type="checkbox"/>

**Vous êtes d'accord avec cette décision et vous rencontrez des difficultés pour rembourser : vous pouvez faire une demande de remise de dette(s) en expliquant votre situation.**

**VOUS AVEZ DES DIFFICULTES POUR REMBOURSER**

Quelle prestation ?	Quand ?	Comment faire ?	Auprès de qui ?
Aide personnelle au logement (Al)	A n'importe quel moment	Sur caf.fr, rubrique Mon Compte ou en renvoyant le formulaire joint complété et signé	Le directeur de Votre Caf <input checked="" type="checkbox"/>
Revenu de solidarité active (Rsa)	A n'importe quel moment	Par courrier libre	Le président de votre Conseil départemental <input checked="" type="checkbox"/>

**Vous pouvez contester cette décision si vous pensez que la réglementation a été mal appliquée.**

**VOUS N'ETES PAS D'ACCORD AVEC CETTE DECISION**

Quelle prestation ?	Quand ?	Comment faire ?	Auprès de qui ?
Aide personnelle au logement (Al)	Vous avez deux mois après avoir reçu cette notification	Sur caf.fr, rubrique Mon Compte ou en renvoyant le formulaire joint complété et signé	Le directeur de Votre Caf <input checked="" type="checkbox"/>
Revenu de solidarité active (Rsa)	Vous avez deux mois après avoir reçu cette notification	Par courrier libre	Le président de votre Conseil départemental <input checked="" type="checkbox"/>
Prime d'activité (Ppa)	Vous avez deux mois après avoir reçu cette notification	Sur caf.fr, rubrique Mon Compte ou par courrier libre	La commission de recours amiable de Votre Caf <input checked="" type="checkbox"/>

(\*) En l'absence de réponse de votre Caf dans le délai de 2 mois, votre demande sera considérée comme rejetée.

**LES ADRESSES UTILES**

**Votre Caf\* :**  
70 RUE PAUL LESCOPI  
92023 NANTERRE CEDEX

**Votre Conseil départemental :**  
2 BD JACQUES GERMAIN SOUFFLOT  
92000 NANTERRE

**L'ACCES A VOS DONNEES PERSONNELLES**

*Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, celle-ci ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre Caisse d'allocations familiales de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.*

*Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre 1er du titre 1er du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.*



# Vos Prestations Caf

## Demande de recours suite à notification de dette

N° ALLOCATAIRE :

Références :

Caf des Hauts-de-Seine  
70-88 Rue Paul Lescop  
92023 NANTERRE CEDEX

Le 20/04/2024

### Objet : demande de recours suite à une notification de dette

Madame, Monsieur,

A la suite de la réception de la notification de dette du 20/04/2024 :

Vous avez la possibilité d'exercer l'une des demandes ci-dessous si vous pouvez justifier l'une des situations suivantes.

**cochez votre choix (un seul choix possible)**



**Je me suis trompé(e) dans ma déclaration** et je souhaite modifier les éléments qui ont servi au recalcul de mes prestations.

J'explique ci-dessous mon erreur et pour un traitement prioritaire je joins à ce courrier tous les justificatifs correspondant à la modification de ma situation :



OU

**Je ne comprends pas votre décision**, je souhaite avoir des explications sur ma dette.

J'explique ci-dessous ma demande et précise les points qui me posent question (zone obligatoire) :

OU

**Je comprends cette décision mais j'ai des difficultés pour rembourser.** Je souhaite revoir les modalités de remboursement ou je demande une remise de ma dette.

J'explique ci-dessous mes difficultés et je joins à ce courrier les justificatifs que je n'aurais pas déjà adressés à la Caf pour expliquer ma situation (zone obligatoire) :

OU

**Je ne suis pas d'accord avec l'application de la réglementation** relative à ma situation. Je conteste cette décision et souhaite exercer un recours amiable.

J'explique ci-dessous ma demande et précise les points de la réglementation avec lesquels je ne suis pas d'accord (zone obligatoire) :

Le / /

Signature